

Un ralentissement des prestations sociales notamment lié à la faible inflation

Les prestations de protection sociale progressent de 2,2 % en 2014 (graphique 1). Ce rythme de croissance est le plus bas observé depuis 1981 : après avoir progressé de 9 % par an lors de la décennie 1980, les prestations ont crû de 4,5 % par an dans les années 1990 et 2000, et ont ralenti à 3 % par an depuis 2010, en raison d'abord des mesures de maîtrise des dépenses, puis, en 2013, de la faible inflation.

Ce rythme de croissance, inférieur aux années précédentes, recouvre des évolutions annuelles différenciées par risque.

Les prestations du risque **vieillesse-survie**, qui représente 45 % du total en 2014, augmentent de 2,1 % après 3,0 % en 2013. D'une part, la pension moyenne de retraite croît peu, dans un contexte d'inflation basse, inférieure à sa prévision. D'autre part les effectifs de retraités augmentent moins qu'en 2013 (*cf.* fiche 13).

Le faible niveau d'inflation enregistré en 2014 ainsi que les mesures de gel des montants d'allocations de la PAJE réduisent la croissance des prestations **famille**. Ces effets modérateurs sont toutefois atténués par le relèvement en 2014 du complément familial et de l'allocation de soutien familial. Au total, les prestations famille progressent de 1,6 % (*versus* 2,3 % en 2013 – *cf.* fiche 14).

Les prestations relevant du risque **emploi** augmentent de 1,5 %, contre 3,5 % en 2013. Le nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance chômage ou le régime de solidarité augmente en effet plus modérément en 2014. Par ailleurs, la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la convention d'assurance chômage de mai 2014 a contribué à cette moindre hausse des prestations chômage (*cf.* fiche 15).

Les prestations du risque **logement** progressent de 1,6 % (contre 2,9 % en 2013). Ce faible rythme de croissance est à rapprocher, d'une part, de la progression modérée de l'indice de référence des loyers, servant de base à la revalorisation des barèmes, et des effets du report du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre de leur revalorisation annuelle. D'autre part, le nombre de bénéficiaires d'allocations logement progresse moins vite en 2014 qu'en 2013 (*cf.* fiche 16).

En revanche, les prestations du risque **santé** et, plus encore, celles du risque pauvreté – exclusion sociale sont plus dynamiques qu'en 2013.

Les prestations **santé** progressent de 2,6 %, après 2,4 % en 2013. Elles sont tirées à la hausse par le dynamisme des dépenses de médicaments, mais restent sur un rythme de croissance bien inférieur à 3,0 % en

raison notamment des mesures de maîtrise médicalisée (*cf.* fiches 10 à 12).

Enfin, les dépenses du risque **pauvreté-exclusion sociale** progressent de 5,2 % (contre 2,5 % en 2013), tirées par celles du revenu de solidarité active (RSA : +9,6 %, après +8,3 % en 2013). Cela découle d'une part de la revalorisation de 10 % du RSA socle sur cinq ans, instaurée par le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de mars 2013, et d'autre part, de l'augmentation, toujours forte, du nombre de bénéficiaires du RSA (+5,8 % en 2014 après +5,5 % en 2013 – *cf.* fiche 17).

Les ressources progressent plus vite que les emplois

En 2014, comme en 2013, la croissance des ressources est supérieure à celle des emplois.

En effet, le rythme de progression des emplois, +2,4 % en 2014, est porté par celui des prestations, qui en constituent la grande majorité (94 %).

Les ressources de la protection sociale progressent de 2,5 % en 2014 (graphique 2). Cette croissance est plus faible que celle constatée en 2013 (+2,9 %) et les années précédentes.

Ce ralentissement est lié à la moindre progression des impôts et taxes affectés (ITAF), malgré l'affectation de nouvelles recettes fiscales, et à la baisse des ressources diverses (*cf.* note du graphique 2). Le dynamisme des ITAF depuis plusieurs années était lié à des relèvements de taux et à des élargissements d'assiettes.

En revanche, les cotisations effectives, qui constituent 62 % des ressources, restent sur un rythme dynamique, proche de 3 %, et continuent de croître plus rapidement que l'assiette des salaires (+1,5 % – *cf.* fiche 1). Elles sont portées par la hausse des taux de cotisation retraite, partiellement compensée par la baisse du taux de cotisation famille et la hausse des allègements de cotisations sociales sur les bas salaires.

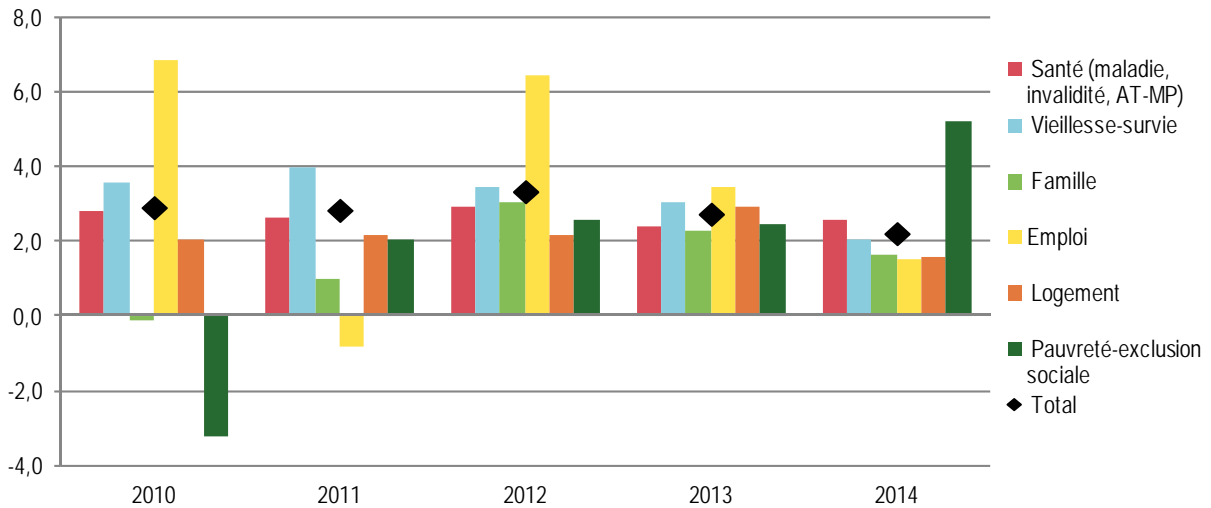
Le déficit de la protection sociale continue à se résorber

Conséquence de la croissance plus forte des ressources que des emplois, le déficit de la protection sociale se réduit à nouveau en 2014 : il s'élève à 7,9 milliards d'euros, contre 8,2 milliards en 2013 et 11,6 milliards en 2012 (graphique 3).

En particulier, le déficit du sous-secteur institutionnel des régimes d'assurances sociales est de 5,8 milliards en 2014, soit un niveau près de quatre fois plus faible que celui enregistré en 2010 (21,5 milliards), en raison de l'amélioration du solde du régime général.

Graphique 1 Évolution des prestations de protection sociale par risque

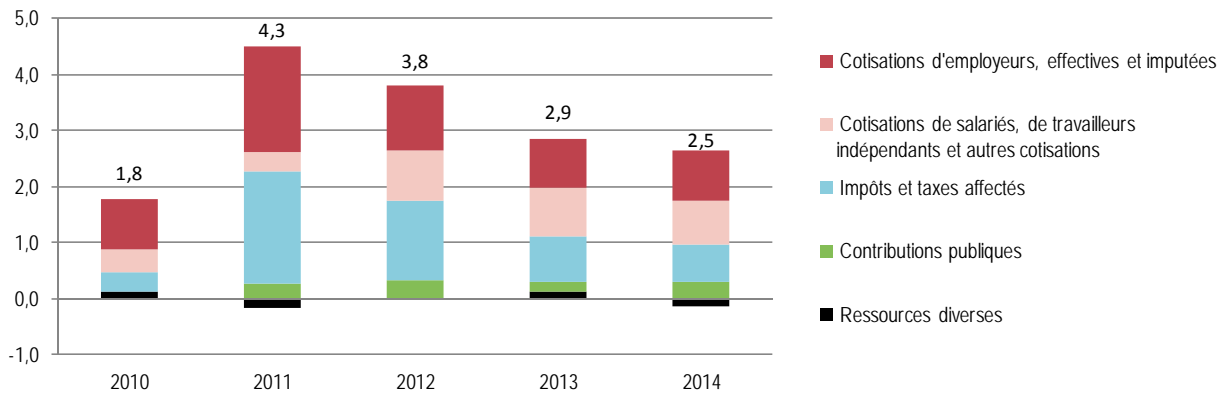
Évolutions en %



Lecture > En 2014, l'ensemble des prestations croissent de 2,2 %. Parmi elles, celles du risque santé augmentent de 2,6 %.
Source > DREES-CPS.

Graphique 2 Évolution globale des ressources et contributions des différents postes

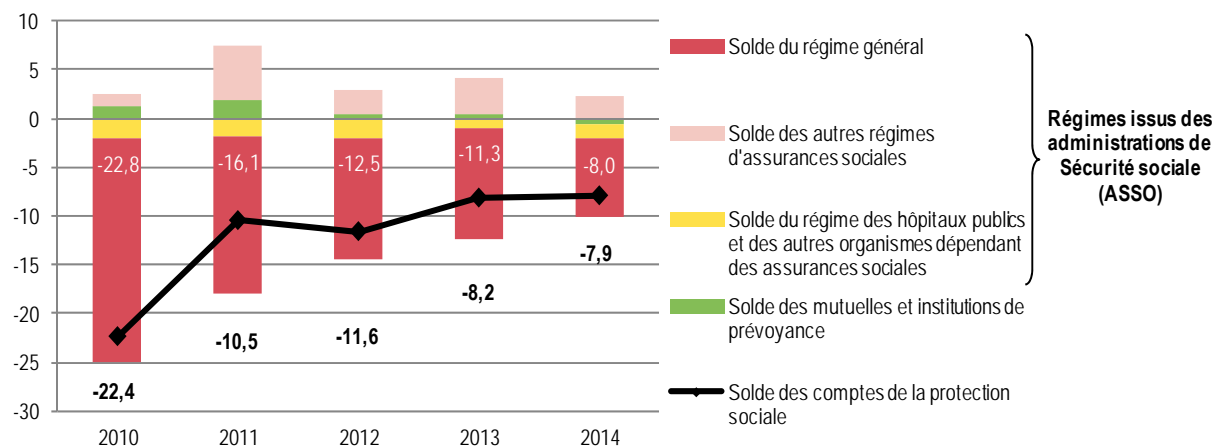
Évolutions en %



Lecture > En 2014, l'ensemble des ressources croît de 2,5 %, dont 1,7 % est dû aux cotisations (employeurs et salariés), 0,7 % aux ITAF, 0,3 % aux contributions publiques et -0,1 % aux ressources diverses.
Note > Les ressources diverses incluent notamment les produits financiers, les ventes de biens et services, les indemnités d'assurance, les recours contre tiers, et les ressources du compte de capital.
Source > DREES-CPS.

Graphique 3 Évolution du déficit de la protection sociale

En milliards d'euros



Note > Sont inscrits les montants des soldes du régime général (en blanc) et de l'ensemble des comptes de la protection sociale (en gras).
Lecture > En 2014, des déficits sont constatés au régime général (-8,0 milliards d'euros), dans les organismes dépendant des assurances sociales (y compris notamment les hôpitaux) et dans les régimes de la mutualité et de la prévoyance. À l'inverse, les autres régimes d'assurances sociales sont excédentaires. Les autres régimes de la protection sociale sont équilibrés par convention (cf. annexe 1). Au total, le déficit de la protection sociale s'élève à 7,9 milliards en 2014.
Source > DREES-CPS.